


SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT		
Identificateur/Fabricant du produit:  The W.W. Henry Company 400 Ardex Park Drive Aliquippa, PA 15001 U.S.A. Tél: (724) 203-8499		FICHE SIGNALÉTIQUE Utiliser en cas d'urgence seulement: CHEM-TEL – 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (à frais virés) Visitez notre site Web: http://www.wwhenry.com
Identificateur du produit/Nom commercial: <i>Henry 317 Multipurpose Construction Adhesive</i> (Adhésif polyvalent pour la construction)		Indice de risque SIMD: SANTÉ = *2 INFLAMMABILITÉ = 1 RÉACTIVITÉ = 0 4 = Grave 3 = Sérieux 2 = Modéré 1 = Léger 0 = Minime * = Chronique Classification SIMDUT: D2A – Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques; D2B – Matière toxique ayant d'autres effets toxiques
DÉNOMINATION CHIMIQUE Sans objet	FAMILLE CHIMIQUE Pas disponible	FORMULE CHIMIQUE Sans objet
APPELLATION COMMERCIALE ET SYNONYMES Henry® 317	POIDS MOLÉCULAIRE Sans objet	UTILISATION DE LA MATIÈRE Adhésif au latex en milieu aqueux.

SECTION 2 – INGRÉDIENTS DANGEREUX/COMPOSITION CHIMIQUE						
Ingrédients dangereux	Numéros C. A. S.	% (poids)	OSHA PEL		ACGIH TLV	
			TWA	STEL	TWA	STEL
Fraction légère du solvant naphtha (pétrole)	64742-89-8	1 - 5	*300 ppm	*400 ppm	*300 ppm	P/D
Toluène	108-88-3	0,5 – 1,5	200 ppm	300 ppm (plafond)	50 ppm (peau)	P/D
*Note: La limite PEL d'OSHA inscrite ci-dessus pour «Fraction légère du solvant naphtha (pétrole)» sont des valeurs de limite finale/évaluée et sont pour 'VM&P Naphtha'. La limite TLV d'ACGIH inscrite ci-dessus pour «Fraction légère du solvant naphtha (pétrole)» est pour 'VM&P Naphtha'.						
Cette matière est classée comme étant dangereuse selon la réglementation OSHA (29CFR 1910.1200).						

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS
En cas d'urgence Pâte de couleur blanc cassé ayant une légère odeur de solvant. AVERTISSEMENT! Peut être nocif en cas d'inhalation ou d'ingestion. Cause maux de tête, somnolence ou autres effets nocifs pour le système nerveux central. Peut causer une irritation pour les yeux et les voies respiratoires. Risque possible de maladie du développement – Contient une matière qui peut causer des effets foetotoxiques selon des études sur les animaux.
EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ: Voies d'exposition: Peau, Absorption cutanée, yeux, ingestion et inhalation.
Organes cibles: Yeux, peau, système respiratoire, système nerveux central, système digestif.

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)	
<p>Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë): Inhalation: Risque de causer l'irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'inhalation de concentrations plus élevées risque de causer étourdissements, somnolence, perte de coordination ou autres effets nocifs sur le système nerveux central.</p> <p>Peau: Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation de légère à modérée. Le produit peut être absorbé par la peau.</p> <p>Yeux: Le contact direct avec les yeux risque de causer une irritation légère.</p> <p>Ingestion: Risque de causer l'irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Le produit peut être absorbé par le corps et causer des symptômes semblables à ceux énumérés pour l'inhalation. Ce produit peut présenter un danger d'aspiration. L'aspiration dans les poumons peut causer des lésions pulmonaires pouvant mettre la vie en danger</p>	
<p>Effets de l'exposition à long terme (chronique): Le contact cutané continu ou à répétition risque de causer une irritation plus prononcée, l'assèchement et la gerçure de la peau (dermatite). Le contact continu ou à répétition peut causer des effets nocifs pour les reins.</p>	
<p>Maladies aggravées par l'exposition: Affections des voies respiratoires, oculaire ou cutané, déjà existants.</p>	<p>Cancérogénicité: Voir Section 11 «Renseignements toxicologiques».</p>
<p>Autres dangers importants: Voir Section 11 «Renseignements toxicologiques» pour plus de renseignements.</p>	<p>Effets environnementaux potentiels: Voir Section 12 « Renseignements écologiques ».</p>

SECTION 4 – PREMIERS SOINS
<p>Inhalation: En cas d'inhalation, déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.</p> <p>Contact cutané: Laver la peau avec beaucoup d'eau et du savon doux tout en retirant les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux.</p> <p>Contact oculaire: Bien rincer les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.</p> <p>Ingestion: NE PAS provoquer le vomissement. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux.</p>

SECTION 5 – MARCHE À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE		
<p>Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité: Le produit est ininflammable en conditions normales d'utilisation. Cependant, cette matière peut s'enflammer par la chaleur extrême, et les flammes nues. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les secteurs les plus bas. Les contenants fermés peuvent éclater s'ils sont exposés à une chaleur excessive ou aux flammes nues, en raison d'une accumulation de pression interne.</p>		
<p>Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200): Liquide combustible Classe IIIB</p>		
<p>Point d'éclair (Méthode): > 93,3 °C / 200 °F (Setaflash closed tester)</p>	<p>Limite d'inflammabilité inférieure (% selon le volume): P/D</p>	<p>Limite d'inflammabilité supérieure (% selon le volume): P/D</p>
<p>Température d'auto-inflammation: P/D</p>	<p>Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone, hydrocarbures réactifs, aldéhydes et autres vapeurs ou gaz toxiques communs à une dégradation thermique des composants organiques.</p>	
<p>Sensibilité aux chocs: P/D</p>	<p>Sensibilité aux décharges électrostatiques: Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques.</p>	
<p>Moyens d'extinction adéquats: Dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, mousse adéquate ou eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau.</p>		
<p>Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies: Les pompiers devraient porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques approprié et un appareil respiratoire autonome. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie. Suivant l'extinction de l'incendie, bien nettoyer tout l'équipement et les surfaces exposés à la fumée. Éviter de répandre le liquide en combustion avec l'eau pulvérisée utilisée aux fins de refroidissement.</p>		

SECTION 6 – REJETS ACCIDENTELS	
Précautions personnelles: Porter un équipement de protection personnelle durant le nettoyage. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié et spécialement lorsqu'une exposition à la vapeur, à la poussière ou à la fumée est une possibilité. Se référer à la Section 8 «CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE» pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.	
Déversement/Nettoyage: Ventiler les lieux du déversement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Contenir la matière pour éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, et les étendues d'eau. Utiliser une matière absorbante inerte et non combustible pour récupérer la matière déversée. Ramasser le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Les résidus, même détremés, peuvent être nettoyés avec de l'eau tiède et savonneuse. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.	
Précautions environnementales: Éviter que la matière déversée s'infilte dans l'atmosphère ou les égouts ou les eaux souterraines.	
Marche à suivre spéciale en cas de déversement : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8002). Quantité rapportable DOT/CERCLA (RQ): Toluène (1 000 lbs).	

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE	
Manutention sécuritaire: Porter un équipement de protection adéquat. Utiliser dans un lieu bien ventilé. Une formation sur les risques potentiels par la vapeur, la poussière ou la fumée est importante pour assurer la santé des travailleurs. L'exposition à l'inhalation secondaire peut se produire pendant le nettoyage de l'équipement, en retirant ou en lavant les vêtements contaminés. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, et des flammes. Tenir à l'écart des agents oxydants et autres matières incompatibles. Garder les contenants fermés hermétiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Se laver à fond après la manutention.	
Exigences en matière d'entreposage: Entreposer dans un endroit frais (température inférieure à 32,2 °C / 90 °F), sec et bien ventilé. Ne pas entreposer directement au soleil. Interdire de fumer dans le secteur. Protéger contre les dommages.	

SECTION 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE	
Mesures d'ingénierie: Utiliser dans un endroit bien ventilé. Utiliser une ventilation transversale naturelle, à la source (mécanique) et/ou une ventilation générale afin de respecter les exigences en matière de limite TLV. N'oubliez pas que la ventilation doit retirer les vapeurs de solvant plus lourdes que l'air des secteurs de travail les plus bas.	
Équipement de protection personnelle: <u>Protection respiratoire:</u> Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur pour vapeurs organiques homologué NIOSH. <u>Protection de la peau et autre équipement de protection:</u> Gants imperméables à la matière pour éviter le contact avec la peau. Obtenir les conseils de fournisseurs de gants. Utiliser un équipement de protection s'il y a risque d'exposition au produit. Fournir une douche oculaire et une douche de sécurité à proximité des lieux de travail. <u>Protection oculaire/visage:</u> Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques afin d'éviter que le produit puisse entrer en contact avec les yeux.	
Limites d'exposition permises: Pour les limites d'exposition de chacun des ingrédients, voir Section 2.	
Hygiène personnelle: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'inhalation des vapeurs/poussières/fumées. Ne jamais boire, manger ou fumer dans le secteur de travail. Nettoyer tout l'équipement et les vêtements à la fin de chaque quart de travail.	

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES			
Forme physique: Pâte		Odeur et apparence: Pâte de couleur blanc cassé ayant une légère odeur de solvant.	
Seuil de l'odeur: P/D	Densité (eau = 1): 1,45	Pression de vapeur: P/D	Densité de vapeur (Air=1): > 1

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)			
Taux d'évaporation: < 1	Point d'ébullition: 100 °C (212 °F)	Point de fusion/congélation: P/D	Solubilité dans l'eau: Miscible.
% de matière volatile par volume: P/D	pH: 9,45	Coefficient de partage huile/eau: P/D	Viscosité: P/D
% de matière volatile par poids (30 min @ 135 °C/275 °F) : 17,0		Poids/Gallon: 12,0 lbs (eau = 8,3)	Composés organiques volatils (VOC): 47 - 61 g/L calculé à 21 °C/70 °F, SCAQMD

SECTION 10 – RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ
Réactivité et stabilité: Stable selon les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
Polymérisation: La polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter: Températures supérieures à 32,2 °C / 90 °F.
Matières à éviter: Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux: Aucun connu. Se reporter aux « Produits de combustion dangereux » dans la Section 5.

SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES		
Données toxicologiques: Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë de chacun des ingrédients.		
<u>Ingrédients:</u>	<u>DL₅₀ (voie, espèces):</u>	<u>CL₅₀ (espèces):</u>
Fraction légère du solvant naphta (pétrole)	Pas disponible	Pas disponible
Toluène	2 600 – 7 500 mg/kg (orale, rat); 12 225 mg/kg (cutané, lapin)	7 350 ppm / 4 hr (inhalation, rat)
Cancérogénicité: Aucun des ingrédients n'est inscrit dans les listes des produits cancérogènes de IARC, de l'ACGIH, OSHA ou NTP.		
Térogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction: Ce produit contient du Toluène. Le Toluène présente un danger de maladie du développement. Il pourrait causer des effets foetotoxiques selon des études sur les animaux.		
Sensibilisation à la matière: N'est pas sensé causer de sensibilisation respiratoire ou cutanée.	Matières synergiques: P/D	
Propriétés irritantes: Irritant pour la peau de léger à modéré. Léger irritant oculaire.		
Pour plus de détails, se reporter à la Section 3.		

SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES
Effets environnementaux: Éviter que le produit s'infilte dans les drains ou les étendues d'eau ou se dépose dans un endroit où il peut affecter le sol ou les eaux de surface. Éviter que le produit s'infilte dans l'environnement.
Caractéristiques environnementales importantes: P/D
Toxicité aquatique: P/D

SECTION 13 – ÉLIMINATION DES DÉCHETS
Manutention et entreposage lors de l'élimination: Manipuler les déchets conformément aux recommandations inscrites dans la section 7.
Méthodes d'élimination: Éliminer les contenants fermés hermétiquement conformément aux réglementations gouvernementales applicables. Éliminer conformément aux règlements fédéral, provincial, de l'état ou municipal. Communiquer avec les agences locales, fédérales ou provinciales pour connaître les règles spécifiques.

SECTION 13 – ÉLIMINATION DES DÉCHETS (suite)**RCRA:**

Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les États-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14 – RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT**Renseignements sur le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD) au Canada:**

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport terrestre au Canada.

Renseignements US DOT 49 CFR :

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport terrestre aux É.-U.

SECTION 15 – RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION**Canada:****Renseignements SIMDUT:**

Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou plusieurs critères de classification d'un produit contrôlé tel que fourni par la Partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se reporter à la Section 1 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la présente fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Renseignements CEPA:

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS (DSL).

États-Unis:**Renseignements TSCA:**

Tous les ingrédients sont inscrits sur l'inventaire TSCA.

Quantité rapportable DOT/CERCLA (RQ): Toluène (1 000 lbs).

SARA TITLE III:

Sec. 313, Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas sujette aux exigences de divulgation TSCA puisqu'elle ne contient pas de composant toxique en concentration supérieure aux exigences minimales.

California Proposition 65:

Ce produit contient un produit chimique (Toluène) connu par l'État de la Californie comme causant une maladie du développement.

New Jersey Hazardous Substance Lists:

Ce produit contient les substances suivantes devant être divulguées sur l'étiquette du produit::

<u>Nom chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>New Jersey Hazardous Substance</u>
Fraction légère du solvant naphta (pétrole)	64742-89-8	Non
Toluène	108-88-3	Oui

SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS**Préparée par:**

The W.W. Henry Company

Numéro de téléphone:

(724) 203-8499

Date de préparation:

20 février 2007.

Références:

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2006.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en février 2007.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, bases de données CCIInfoWeb 2007 (Chempendium et RTECs).
4. Fiche signalétique du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists – version du 27 janvier 2005.
6. California Proposition 65 List – version du 8 décembre, 2006.

SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)**Abréviations:**

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS = Chemical Abstract Service
CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR = Code of Federal Regulations (U.S.A.)
DOT = Department of Transport (U.S.A.)
DSL = Domestic Substance List
EPA = Environmental Protection Agency (U.S.A.)
IARC = International Agency for Research on Cancer
MSHA = Mine Safety & Health Administration
NDSL = Non-Domestic Substances List
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health
NTP = National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA = Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
P/D = Pas disponible
PEL = Permissible Exposure Limit
RCRA = Resource Conservation and Recovery Act
SARA = Superfund Amendments & Reauthorization Act
S/O = Sans objet
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL = Short-term Exposure Limit
TLV = Threshold Limit Value
TSCA = Toxic Substances Control Act
TWA = Time Weighted Average

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont fournis à titre de guide pour ceux qui manutentionnent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée de bonne foi par un personnel technique compétent. Ce document n'est probablement pas exhaustif. Les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent inclure d'autres considérations. Des méthodes de travail sécuritaires doivent être employées lorsque l'on travaille avec n'importe quelle matière. Il est important que l'utilisateur examine les méthodes de sécurité employées lors de l'utilisation du produit afin de s'assurer de leur pertinence.

Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise. W. W. Henry Company n'est pas responsable des dommages, pertes, blessures ou autres dommages accidentels qui pourraient survenir lors de l'utilisation du produit ou suite à l'interprétation des données contenues dans la présente fiche. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans.

Fin du document